

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
4 août 2022

---

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 184)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 4

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 5**

I. – Rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 2 :

*(En millions d’euros\*)*

	<b>RESSOURCES</b>	<b>CHARGES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Budget général</b>			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	27 375	46 310	
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	3 371	3 371	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	24 004	42 939	
Recettes non fiscales	3 560		
<b>Recettes totales nettes / dépenses nettes</b>	<b>27 564</b>	<b>42 939</b>	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l’Union européenne</i>	568		
<b>Montants nets pour le budget général</b>	<b>26 996</b>	<b>42 939</b>	<b>-15 944</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	0	0	
<b>Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours</b>	<b>26 996</b>	<b>42 939</b>	
<b>Budgets annexes</b>			
Contrôle et exploitation aériens	0	21	-21
Publications officielles et information administrative	0	0	-0
<b>Totaux pour les budgets annexes</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>-21</b>
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens	0	0	
Publications officielles et information administrative	0	0	
<b>Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	
<b>Comptes spéciaux</b>			
Comptes d’affectation spéciale	13 482	14 010	-528
Comptes de concours financiers	2 873	1 867	+1 006
Comptes de commerce (solde)			-
Comptes d’opérations monétaires (solde)			-
<b>Solde pour les comptes spéciaux</b>			<b>+479</b>
<b>Solde général</b>			<b>-15 486</b>

\* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d’euros le plus proche ; il résulte de l’application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

II. – Rédiger ainsi le tableau de l’alinéa 5 :

### **Besoin de financement**

Amortissement de la dette à moyen et long termes	145,8
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale</i>	140,8
<i>Dont suppléments d’indexation versés à l’échéance (titres indexés)</i>	5,0
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	3,0
Amortissement des autres dettes reprises	0,0
Déficit budgétaire	<b>178,4</b>
Autres besoins de trésorerie	-15,4
<b>Total</b>	<b>311,8</b>

### **Ressources de financement**

Émissions de dette à moyen et long termes nettes des rachats	260,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	1,9
Variation nette de l’encours des titres d’État à court terme	0,0
Variation des dépôts des correspondants	0,0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l’État	52,2
Autres ressources de trésorerie	-2,3
<b>Total</b>	<b>311,8</b>

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet de traduire à l’article d’équilibre, l’incidence des modifications intervenues à la suite de la commission mixte paritaire, dans le cadre de l’examen du projet de loi de finances rectificative pour 2022.

A l’issue de l’examen du texte au Sénat, le solde budgétaire de l’État s’établissait à -170,8 Md€, en dégradation de -1,1 Md€ par rapport au texte adopté en première lecture à l’Assemblée nationale.

A l’issue de la commission mixte paritaire et du fait de trois levées de gages par le Gouvernement, le solde budgétaire ressort à -169,3 Md€, en amélioration de +1,4 Md€ par rapport à l’équilibre du texte issu de la première lecture au Sénat.

Le déficit budgétaire en résultant dans le tableau de financement de l’État, estimé à -179,9 Md€ à l’issue de l’examen au Sénat, s’élève par conséquent à -178,4 Md€ à l’issue de la commission mixte paritaire et des levées de gages par le Gouvernement. Il est financé par une moindre mobilisation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l’État, qui atteint 52,2 Md€.

Outre les modifications effectuées en commission mixte paritaire, cette évolution résulte en particulier de trois levées de gages réalisées par le Gouvernement, une à hauteur de 100 M€ sur le programme « Handicap et dépendance » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », une à hauteur de 10 M€ sur le programme « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », et une à hauteur de 5 M€ sur le programme « Gendarmerie nationale » de la mission « Sécurités ».